



# AUTORISATION DE CONDUITE - PONTS ROULANTS

Manutention Levage



## DURÉE

7 heures /  
1 jour



## INTERVENANT

Formateur expert en manutention et  
levage selon la recommandation R484



## NOMBRE DE

STAGIAIRES  
Maximum 8

## PRÉ-REQUIS

- Être obligatoirement muni des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage

## PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne appelée par ses activités à conduire, même occasionnellement un pont roulant (Article R.4323-55 du Code du Travail)

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Assurer de manière optimale la sécurité liée à l'utilisation courante d'un pont roulant
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements d'un pont roulant pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Repérer les risques inhérents à un trajet à parcourir, expliquer et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention liées à la prise, le déplacement et la dépose d'une charge longue et d'une charge cylindrique

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, exposés interactifs, échanges, mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques

SARL H2 Formation  
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE  
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr  
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Pratique sur pont roulant mis à disposition par l'entreprise

## ÉVALUATION & VALIDATION

Une évaluation écrite de type QCM sera réalisée pour la partie théorique, une évaluation pour la partie pratique sera également réalisée

La modalité d'évaluation se fait selon la recommandation R484

Attestation des acquis de la formation avec avis d'aptitude à la conduite en sécurité

SARL H2 Formation  
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE  
[www.h2formation.fr](http://www.h2formation.fr)

[contact@h2formation.fr](mailto:contact@h2formation.fr)  
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# CONTENU DE LA FORMATION

## CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Connaissances générales : la réglementation, droit et responsabilité du pontier, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait, les enjeux prévention liés à la conduite de pont roulant : statistiques et coûts d'accidents du travail
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts roulants et portiques - Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique : évaluation de la masse, centre de gravité des charges
- Capacité des ponts roulants et des portiques : évaluation de la masse et du centre de gravité, les conditions d'équilibre
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
- Exploitation des ponts roulants et portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des ponts et des portiques

## SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres : conduite et manœuvres des ponts roulants, élimination du balancement, connaissance et maîtrise des gestes de commandement, positionner le pont roulant en fonction du travail et de l'environnement, mise en place du balisage et de la signalisation
- Fin de poste – opérations d'entretien quotidien – maintenance

## ASPECT RÉGLEMENTAIRE

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire »

Article R4323-55 du code du Travail

SARL H2 Formation  
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE  
[www.h2formation.fr](http://www.h2formation.fr)

[contact@h2formation.fr](mailto:contact@h2formation.fr)  
Tel : 04 86 84 21 13



Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.